



COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 12 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 05 octobre 2020, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal. La séance s'est tenue à huis clos.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Sylvie LAROCHE, Eric LEBAS, Marie-Pierre PADULAZZI, Benoît MERCIER, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVé, Olivier ARTHUR arrive à 20h40, Sophie PAIN, Benjamin AUBRY, Odile BREANT, Michel BOUTEILLER, Hélène CHARVET, Pascal DENELLE, Dior DEMEULENARE-SENE, Eric MAUR, Caroline GARRIGUES, Michel MURZYN, Gatiennne NOLLET, Béatrice NUGEYRE, Michel WALOSIK.

Absent excusé : Christian VALERO procuration à Michel WALOSIK

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Claude HAMEL remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté. Monsieur Laurent MARCHESI ne prend pas part au vote et s'abstient.

I – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°01 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire d'acquérir du nouveau mobilier suite à l'ouverture de la cinquième classe de l'école maternelle « Jules Verne ». Ces dépenses n'avaient pas été prévues lors de l'élaboration du Budget Primitif 2020 et qu'il convient de prendre une décision modificative. Il propose de prendre ces crédits sur les dépenses imprévues de la section d'investissement. L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2020/0059 est la suivante :

Le Conseil Municipal,
Considérant le vote du Budget Primitif 2020,
Considérant l'ouverture d'une cinquième classe à l'école maternelle « Jules Verne »,
Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de cette nouvelle classe par l'acquisition de mobilier scolaire,

*Considérant les crédits insuffisants sur l'opération 26 « ECOLES » à l'article 2184,
Le Conseil Municipal, après vote à main levée, DECIDE à l'unanimité des membres présents,*

1 – de procéder aux virements de crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES IMPREVUES

Article 020

- 10 000.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

OPERATION 26 - ECOLES

Article 2184

+ 10 000.00 €

L'opération comptable sera transférée à la Trésorerie de Bihorel.

II - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES GERE PAR LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 17 septembre 2020 de madame la vice-présidente chargée de la jeunesse de la Métropole Rouen Normandie sollicitant la commune à poursuivre sa contribution au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Au vu des résultats énumérés dans le texte de la délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au versement de cette aide. La délibération N° 2020/0060 est la suivante :

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes lors de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance à l'occasion des situations d'urgence.

Considérant le courrier du 17 septembre 2020 du Président de la Métropole Rouen Normandie sollicitant la participation de la commune au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2020,

Considérant que la commune d'ISNEAUVILLE participe depuis quelques années à ce Fonds d'Aide aux Jeunes,

Considérant qu'en 2019 le FAJ a soutenu 1215 jeunes de la Métropole,

Considérant que la participation annuelle s'élève à 0.23 € par habitant soit pour ISNEAUVILLE : 3 222 habitants x 0.23 € = 741.06 €,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette participation et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 – DECIDE de participer au fonds d'Aide aux Jeunes pour 2020,

2 – DE PRELEVER la somme de 741.06 € sur le budget primitif 2020 article 6281,

3 – D'AUTORISER monsieur le Maire à signer les documents.

III - CREATION DE 14 EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - DU 19 au 23 OCTOBRE 2020 :

Madame Caroline CLAVé informe l'Assemblée que le centre de loisirs ouvrira ses portes entre le lundi 19 octobre et le vendredi 23 octobre prochain. Une centaine d'enfants, élémentaires et maternelles sont inscrits pour cette période de vacances de la Toussaint. Il convient de faire appel à du personnel saisonnier pour l'encadrement de cet accueil. A ce jour, les animateurs sont d'ores et déjà recrutés et il convient de régulariser par le vote du Conseil Municipal. Après divers échanges, le Conseil Municipal émet un avis favorable et la délibération n° 2020/0061 est la suivante :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir 10 animateurs, 2 directeurs et 2 adjoints techniques pour le bon fonctionnement du centre de loisirs organisé du 19 au 23 octobre 2020. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison de la nécessité de diriger, d'animer le centre de loisirs, il propose de créer, à compter du 19 octobre 2020, 8 emplois non permanents sur le grade d'animateur à temps non complet au forfait journalier de 90 €, 2 emplois non permanents sur le grade d'animateur stagiaire à temps non complet au forfait journalier de 45 €, 2 adjoints techniques territoriaux, 2 animateurs principal de 2^{ème} classe et de les autoriser à recruter 12 agents non titulaires pour une durée de 05 jours suite à un accroissement saisonnier d'activités pour le centre de loisirs organisé du 19 au 23 octobre 2020.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents concernés et habilité à ce titre à signer les Contrats d'engagement éducatif et les contrats à durée déterminée. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE,

A l'unanimité

Article 1: *De créer 2 emplois non permanent relevant du grade d'animateur principal 2^{ème} classe, pour effectuer les missions de direction, d'animation suite à la mise en place du centre de loisirs.*

La rémunération sera fixée sur l'échelon 10 du grade d'animateur principal 2^{ème} classe indice brut 518 indice majoré 445 à laquelle s'ajoutent les congés payés, l'avantage nourriture et éventuellement les heures complémentaires (2 contrats à durée déterminée).

Article 2: *De créer 8 emplois non permanents relevant du grade d'animateur, pour effectuer les missions d'animation. La rémunération sera fixée sur un forfait journalier de 90 € à laquelle s'ajoutent les congés payés et l'avantage nourriture, 2 emplois non permanents relevant du grade d'animateur stagiaire avec une rémunération fixée sur un forfait journalier de 45 € à laquelle s'ajoutent les congés payés et l'avantage nourriture. (8 contrats à durée déterminée et 2 contrats d'engagement éducatif).*

Article 3: *De créer 2 emplois d'adjoint technique territorial pour assurer des missions au sein de la restauration (1 agent sur l'indice brut 359 indice majoré 334 de 10h à 14h30) et (1 agent sur l'indice brut 350 indice majoré 327 de 12h à 14h) à laquelle s'ajoutent les congés payés et l'avantage nourriture.*

Article 4: *D'autoriser monsieur le Maire à procéder au recrutement du personnel non titulaire selon le détail précisé aux articles 12,3.*

Article 5: *En cas d'absence d'un ou de plusieurs animateurs pendant une matinée ou une après-midi, un animateur remplaçant pourra être recruté. Ce dernier bénéficiera d'une rémunération correspondante au taux horaire en vigueur sur ce grade.*

Article 6: *La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du Budget primitif 2020.*

IV - MAPA 02-2020 : EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION URBAINE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Monsieur le Maire retrace l'historique de ce marché débuté en février 2020. La période de confinement liée à la COVID 19 a retardé la finalisation de ce dossier. La commission « finances » s'est réunie le vendredi 9 octobre dernier afin de valider l'analyse des offres réceptionnées. Il est proposé au Conseil Municipal de valider la proposition de la commission « finances ». Le résultat de l'analyse déclare l'établissement FOURMENT Enseigne CITEOS, titulaire de ce marché. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce choix. La délibération n° 2020/0062 est la suivante :

Le Conseil Municipal,

VU – les délibérations n° 2019/0013 du 11 mars 2019 et N°2020/0008 du 10 février 2020 autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour des travaux d'équipements de vidéo protection pour 2 tranches et autorisant Monsieur le Maire à engager ces travaux,

VU – le lancement du Marché Public à Procédure Adaptée le 11 février 2020,

VU – l'ouverture des offres du 19 mars 2020 et l'analyse des offres du 09 octobre 2020 par la commission Finances,

VU – les 4 offres réceptionnées, toutes considérées comme recevables,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'attribution du marché et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier avec le fournisseur retenu, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

1 – D'attribuer le marché à :

*Etablissement FOURMENT Enseigne CITEOS
ZI des Pâtis
2 Rue du stade
76144 LE PETIT QUEVILLY*

2 – D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses suivantes pour les 2 tranches :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Tranche 1 : 41 987.00 € HT</i> | <i>Tranche 2 : 23 188.00 € HT</i> |
| <i>50 384.40 € TTC</i> | <i>27 825.60 € TTC</i> |

| | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <i>Maintenance tranche 1 :</i> | <i>Maintenance tranche 2 :</i> |
| <i>4 754.00 € HT</i> | <i>1 213.00 € HT</i> |
| <i>5 704.80 € TTC</i> | <i>1 455.60 € TTC</i> |

Pour un total des 2 tranches de : 65 175.00 € HT / 78 210 € TTC

Pour un total de maintenance des 2 tranches de : 5 967.00 € HT / 7 160.40 € TTC

3 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier avec l'entreprise retenue

4 – De prélever les dépenses sur le Budget Primitif 2020 – opération 20 – article 21538 et article 6156 en section de fonctionnement pour la maintenance.

Monsieur le Maire précise que son souhait est de prévenir la délinquance sur la commune. L'installation de cet équipement complémentaire permettra d'assurer une quiétude au sein de la ville.

Monsieur MARCHESI souhaite savoir si ces nouvelles caméras permettront de réguler le trafic sur la route de Neufchâtel. Pour le moment, la réponse est négative.

V - SEMAINE « ARTS ET COULEURS » du 21 au 29 NOVEMBRE 2020 : DROIT D'ENTREE REPRESENTATION THEATRALE :

Madame Claude HAMEL rappelle au Conseil Municipal que les membres de la commission « Affaires culturelles » propose d'accueillir lors de la semaine « arts et couleurs » une pièce de théâtre intitulée « De quoi je me mêle » le mardi 24 novembre à la salle des fêtes ainsi qu'un spectacle ou deux pour enfants le mercredi 25 novembre. La salle ne pourra accueillir que 150 personnes et les précautions sanitaires seront évidemment respectées. Il est proposé d'instaurer un droit d'entrée de 15 € pour le spectacle du mardi. Le spectacle du mercredi étant gratuit. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et la délibération n° 2020/0063 est la suivante :

Le Conseil Municipal

Vu – la semaine « ARTS ET COULEURS » organisée par la municipalité du 21 au 29 novembre 2020,

Considérant la nécessité d'encaisser les produits de cette animation proposée par la commission des Affaires Culturelles :

- *Vendredi 24 novembre 2020 à 20h30 à la Salle des fêtes :
SOIREE THEATRE AVEC LA PIECE « DE QUOI JE ME MELE »
Entrée : 15 euros*

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 – DONNE SON ACCORD pour le tarif énuméré ci-dessus.

2 – DONNE SON ACCORD pour le rattachement à la régie créée à cet effet,

3 – AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à signer le contrat avec le prestataire.

NB : A l'heure où nous rédigeons ce compte-rendu, l'ensemble des manifestations de la semaine « arts et couleurs » est annulée. Les nouvelles mesures réglementaires de lutte contre la Covid-19 et l'application d'un couvre-feu sanitaire dans les 33 communes de la Métropole Rouen Normandie, dont Isneauville nous oblige à stopper l'ensemble de notre programme.

VI - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES » :

Monsieur le Maire poursuit les souhaits émis lors de la propagande électorale et confirme le souhait de créer un groupe de travail pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Ce groupe aura pour missions principales : La formation, la prévention, l'information, la proposition d'actions, la mise en application et le suivi. Il convient de former ce groupe de travail par des candidatures parmi les élus. Monsieur Christian VALERO animera ce groupe de travail. Les candidats sont Mesdames Odile BREANT et Gatienne NOLLET ainsi que messieurs Benjamin AUBRY, Eric MAUR, Michel MURZYN, Michel WALOSIK. Le Conseil Municipal approuve la création de ce groupe de travail ainsi que les membres candidats. La délibération n° 2020/0064 est la suivante :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de créer, au sein du Conseil Municipal, un groupe de travail pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Ce groupe de travail a, dans ce domaine, pour mission :

LA FORMATION
LA PREVENTION
L'INFORMATION
LA PROPOSITION D' ACTIONS
LA MISE EN APPLICATION
LE SUIVI

Il sera animé par monsieur Christian VALERO, conseiller municipal.

Monsieur le Maire souhaite connaître les candidats pour intégrer ce groupe de travail

*Monsieur Benjamin AUBRY
Monsieur Eric MAUR
Monsieur Michel MURZYN
Monsieur Michel WALOSIK
Madame Odile BREANT
Madame Gatienne NOLLET*

Sont candidats pour faire partis de ce groupe de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

*1 – APPROUVE la création de ce groupe de travail,
2 – APPROUVE la constitution de ce groupe de travail.*

VII – INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département 76 a octroyée à la commune 3 aides financières : 125 000 € pour la création du terrain de tennis couvert, 125 000 € pour la création du terrain synthétique et 18 762 € pour la restauration du pigeonnier. Le Conseil Municipal remercie le Département 76 pour ces subventions.

VIII – RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Sylvie LAROCHE : Maire adjoint en charge de la jeunesse

- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Les élections se sont bien déroulées et ont été proclamés :

Maire : Capucine TRAINOY

Adjoint : Louise TISCA

Adjoint : Oscar GUEROULT.

Leurs principaux projets sont : L'écologie, refaire un rallye ville propre, avoir un city Park et un Skate Park.

Ces souhaits seront étudiés par la commission « jeunesse ». Il faudra travailler sur l'implantation de ces équipements.

Un logo a été créé, il sera présenté prochainement.

- EUROPE-ECHANGES :

Une jolie exposition de photographies s'est tenue à la chapelle du Carmel de Bois-Guillaume. Il serait intéressant d'accueillir cette exposition en itinérance chez les commerçants isneuvillais ou lors de la semaine « arts et couleurs ».

- ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS : Un isneauvillais, ancien professeur d'anglais au lycée Corneille de Rouen se propose de donner bénévolement des cours les samedis en mairie pour les élèves des classes « prépa ». L'information sera communiquée prochainement.
 - Claude HAMEL : Maire adjoint en charge de la culture

Quelques rappels des diverses manifestations du mois de septembre :

- 20 septembre : La journée du patrimoine
- 26 septembre : Le concert de « la maîtrise de Seine-Maritime » à l'église St Germain
- 27 septembre : le rallye ville propre. 232 kg de déchets ont été ramassés malgré le temps pluvieux. Remerciement à Benjamin et à Gatienne
- 29 septembre : La soirée des commerçants. Remerciements à Laurent et à Olivier.

Monsieur MARCHESI précise que la 1^{ère} Assemblée Générale de l'union des commerçants se tiendra la 1^{ère} quinzaine du mois de novembre. Dans l'ensemble les commerçants sont ravis de la mixité, des divers profils et approuvent la concurrence.

- Le 7 novembre : « la rencontre du Maire » se tiendra sur l'esplanade Michel Houssaye du Domaine du Manoir. Les renseignements sur cette matinée seront communiqués prochainement sur les supports habituels.
- La semaine « arts et couleurs » est en préparation,
- 11 novembre : manifestation patriotique au monument aux morts. Madame BREANT souhaiterait que cette hommage soit rendu plus dynamique et que la lecture des personnes mortes pour la France soit différente. Pourquoi ne pas, décrire les âges et les professions ainsi que les photos des disparus ? Cette suggestion sera étudiée.
Madame Dior DEMEULENAERE-SENE rappelle que monsieur le Président de la République, a, il y a quelques années demandé de faire annuellement un hommage pour les soldats tirailleurs d'Afrique Sénégalais. Le dossier sera étudié.
 - Caroline CLAVÉ : Conseillère municipale déléguée en charge des activités périscolaires et extrascolaires

- La commission des affaires scolaires se réunira le mardi 13 octobre à 19 heures.

- Marie-Pierre PADULAZZI : Maire adjoint en charge des affaires sociales
- Lancement d'OCTOBRE ROSE. Du tulle rose a été offert par la municipalité pour participer à la décoration des commerces. A ce jour, 110 masques roses, 60 roses et 10 tee-shirts ont été vendus. « Le village rose » sera installé sur la place du Marché le dimanche 18 octobre de 10h à 13h avec installations de divers ateliers, avec diverses démonstrations (zumba, danse country) en partenariat avec la ligue contre le cancer. Le groupe St Hilaire offrira un concert de rock à l'église ce même dimanche à 18 heures. L'ensemble de ces manifestations ont été approuvées par monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.
- RESIDENCE DU VIEUX COLOMBIER : Les résidents ont tricoté pendant le confinement des couvertures. Celles-ci ont été offertes au Samu social lors d'un petit moment convivial dans le jardin de la résidence.
- LE TELETHON : Une réunion sera organisée avant la fin du mois d'octobre pour finaliser les actions avec les divers partenaires (le foyer rural, bouchons 276, l'association RECAP de modélisme).
- PANIERS GOURMANDS : Les anciens de + de 66 ans bénéficieront encore cette année d'un panier

gourmand. Les bénéficiaires doivent être inscrits sur la liste électorale de la ville. Les imprimés d'inscription seront distribués à domicile par les membres du C.C.A.S.

- Eric LEBAS : Maire adjoint en charge de l'urbanisme et de la vie associative et sportive
- La salle des sports a été prêtée à deux associations de Rouen et de Bihorel pour la pratique de sports.
- L'Espace du Manoir : Un avant-projet a été présenté le vendredi 9 octobre. Il sera transformé en brasserie chic et devrait ouvrir ces portes en 2022.
 - Sophie PAIN : Conseillère municipale déléguée en charge de la communication et des élections
- Une newsletter recto-verso sera distribuée fin octobre chez l'ensemble des isneauvillais. Il convient de fournir dès à présent les événements passés et à venir et ce, avant le 23 octobre.
- Enquête « communication » : 279 réponses – Dans l'ensemble la population trouve que la commune est bonne et propose la refonte du site internet.
- La commission se réunira le jeudi 22 octobre à 18h30 avec pour ordre du jour : La vision du prochain site et le processus pour cadrer les actions de communications.
 - Benoît MERCIER : Maire adjoint en charge des finances et des travaux
- La commission des finances se réunira le lundi 19 octobre à 18 heures. Il sera fait le point sur les dépenses au 30 septembre 2020. Il est important d'être présent.
- TRAVAUX :
 - . Les travaux du complexe sportif se poursuivent avec un léger retard dû aux intempéries. La réception provisoire du terrain de hockey prévu le 20 octobre risque d'être reportée,
 - . Les travaux du terrain de tennis couvert se poursuivent correctement.
 - . Une visite du pigeonnier est organisée le jeudi 15 octobre à 17h30 sur le site. Tous les élus sont invités à découvrir ce bâtiment isneauvillais qui fera l'objet prochainement d'une restauration.
 - . Les équipes du service technique poursuivent le désherbage de l'ensemble des trottoirs de la ville.
 - . La Métropole Rouen Normandie aménagera prochainement l'espace piétonnier situé en face « des halles ».

IX – LES COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DES MEMBRES :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si certains élus souhaitent s'inscrire à d'autres commissions municipales. Madame Hélène CHARVET souhaite faire partie de la commission « jeunesse affaires scolaires affaires périscolaires et extrascolaires éducation citoyenneté relations internationales », monsieur Michel WALOSIK souhaite faire partie de la commission « finances », monsieur Michel BOUTEILLER de la commission « affaires sociales solidarité relations intergénérationnelles ». Madame Dior DE MEULENAERE-SENE souhaite se retirer de la commission « affaires sociales solidarité relations intergénérationnelles ». La délibération n° 2020/0065 modifiant les commissions municipales est la suivante :

Considérant la délibération n°2020/0023 du 25 mai 2020 désignant les conseillers municipaux au sein des diverses commissions municipales,

Considérant le souhait de certains conseillers municipaux de s'inscrire à une commission supplémentaire,

Considérant le souhait d'un conseiller municipal de ne plus faire partie d'une commission,

Le Conseil Municipal, dans le cadre de la préparation des délibérations et afin d'améliorer son fonctionnement modifie la liste des commissions municipales et la désignation des membres comme suit :

**JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – AFFAIRES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
EDUCATION – CITOYENNETE – RELATIONS INTERNATIONALES**

Sylvie LAROCHE
Caroline CLAVé
Benjamin AUBRY
Eric MAUR
Caroline GARRIGUES
Hélène CHARVET

URBANISME – AMENAGEMENT URBAIN

Eric LEBAS
Hélène CHARVET
Eric MAUR
Caroline GARIGGUES
Michel MURZYN
Christian VALERO
Michel WALOSIK

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Eric LEBAS
Benjamin AUBRY
Michel BOUTEILLER
Dior DEMEULENAERE-SENE
Michel MURZYN
Christian VALERO

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITE – RELATIONS INTERGENERATIONNELLES

Marie-Pierre PADULAZZI
Odile BREANT
Pascal DENELLE
Gatienne NOLLET
Béatrice NUGEYRE
Michel WALOSIK
Michel BOUTEILLER

FINANCES

Benoît MERCIER
Eric LEBAS
Michel BOUTEILLER
Pascal DENELLE
Eric MAUR
Michel MURZYN
Michel WALOSIK

TRAVAUX – GESTION DE LA VOIRIE ET DES BATIMENTS – CIMETIERE

Benoît MERCIER
Michel BOUTEILLER
Pascal DENELLE
Eric MAUR
Michel MURZYN
Christian VALERO
Béatrice NUGEYRE
Michel WALOSIK

**VIE ECONOMIQUE – VIE CULTURELLE – EVENEMENTIEL – DEVELOPPEMENT DURABLE –
ESPACE CONSUELO**

Claude HAMEL
Laurent MARCHESI
Sylvie LAROCHE
Marie-Pierre PADULAZZI
Olivier ARTHUR
Odile BREANT
Gatienne NOLLET

**LISTE ELECTORALE GENERALE – CONSULAIRES – CHAMBRE DES METIERS – CHAMBRE D’AGRICULTURE –
PRUD’HOMMALE**

Sophie PAIN
Gatienne NOLLET
Michel WALOSIK

COMMUNICATION

Sophie PAIN
Sylvie LAROCHE
Claude HAMEL
Laurent MARCHESI
Olivier ARTHUR
Michel WALOSIK

**X – REPONSE APORTEE PAR MONSIEUR PIERRE PELTIER, MAIRE A MONSIEUR MICHEL WALOSIK,
CONSEILLER MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire donne lecture de sa réponse à l'intervention de monsieur Michel Walosik, Conseiller Municipal lors de la séance du 07 septembre 2020.

La question « Quel Conseil Municipal désirons-nous ? »

La réponse :

« Le Conseil Municipal doit être libre, respectueux, transparent, à l'écoute des habitants pour servir l'intérêt général de la commune.

En ce qui concerne le fonctionnement général, chaque élu a eu le choix et la décision de faire partie de telle ou telle commission et est informé de la tenue des réunions, même s'il n'est pas membre titulaire, et peut y participer. Cela permet à chacun de se tenir informé. Par ailleurs, les adjoints sont disponibles pour apporter toutes les informations et explications complémentaires avant la tenue du conseil municipal.

Concernant la crise sanitaire, il a été dit et écrit que l'ensemble des informations officielles étaient disponibles sur le site de la Préfecture pour éviter les publications papier. Toutefois, un certain nombre d'informations ont été transmises par mail à l'ensemble des élus du conseil municipal en fonction de leur intérêt particulier.

Chaque élu peut et doit apporter sa pierre à l'édifice dans le respect des uns et des autres sans pour autant chercher un intérêt personnel ».

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 heures 30

Le Maire,
Pierre PELTIER